



## **Compte rendu du Conseil municipal**

**Lundi 17 Juin 2019**

**18 h 30**

L'An deux mil dix neuf le Lundi 17 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MICHEL Robert,

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 07/06/2019**

**Présents** :17

Mme ASPE Isabelle-M. BORDEL Philippe - M. BOREA Maurice - Mme BOULET Michèle - M. CIANEA Alain - M. GAUTIER Franck - M. MIELLE Didier - Mme OLIBE Carole ( arrive à 18 h 35 )- Mme DUPONT Karine - M.BRUN Fernand. - Mme BRUNO Dominique -M. LATOUR Michel-M. COSMANO Jean-M. HAY André-M. BASTIANELLI Jean-Pierre-Mme OBERTO France

**Procurations** : 05

Mme GIOVINAZZO Marie Angèle donne procuration à M. GAUTIER Franck-

Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte donne procuration à M. MIELLE Didier-

M. BUCAIONI Claude donne procuration à M.BRUN Fernand-

M. DEGRANDY Claude donne procuration à M. MICHEL Robert-

Mme PERCHOC Marie donne procuration à M.  
CIANEA Alain

**Absents excusés :** 01 Mme MAS Fanny.

Appel des membres du Conseil municipal .

Le quorum étant atteint la séance publique peut se tenir à 18 h 30 .

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, M. BASTIANELLI Jean-Pierre est désigné comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Mai 2019. Aucune observation .Adoption à l'unanimité.

**Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.**

**1°/ Délibération portant attributions et règlement des heures supplémentaires effectuées par les agents lors des élections européennes du 26 Mai 2019 .**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des heures de travail réalisées pour le scrutin des européennes du 26/05/2019, les agents communaux ayant travaillé ont effectué au total 71 h 10 de travail , qu'il convient de dédommager .

Pour ce faire il est prévu au budget la prise en compte des heures supplémentaires ainsi réalisées.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions. Aucune question, puis il soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
22	00	00

**2°/ Délibération portant création de deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, et de trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, dans le cadre des derniers avancements de grade.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BOREA, 1<sup>er</sup> adjoint au maire qui expose que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires et de travail pour bénéficier d'un avancement de grade, et suite à la CAP du 29/04/2019, il propose de procéder à la création des postes suivants :

-Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ( 2 personnes : SOLA Violette, VEZZOSO Marie Tatiana )

-Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ( 2 personnes : DUBERTO David, REIVAX Roger )

Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (3 personnes : RUBIN Nadine, PEREZ Mélissa, HAMELIN Jean-Luc ).

Monsieur le Maire reprend la parole et demande si l'assemblée a des questions .

Aucune question . Puis il soumet au vote la question.

Pour	Contre	Abstention
22	00	00

**3°/ Délibération portant renouvellement de la participation financière de la commune aux voyages scolaires 2019-2020 .**

Monsieur le Maire expose que chaque année, à l'occasion de la rentrée, il convient de proposer le renouvellement de la participation de la commune aux voyages scolaires réalisés par les collégiens et lycéens. Jusqu'à présent la somme de 50 € était donnée sur présentation d'un justificatif du voyage réalisé par enfant et par an.

Trois participations ont été versées sur 2018 soit 150 € . Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations .

Mme BRUNO Dominique demande si les familles ont l'information portant sur cette aide . Monsieur le Maire répond par l'affirmative et mentionne que les familles peuvent aussi bénéficier d'autres participations de collectivités, mais aussi de la part de leurs employeurs.

Puis Monsieur le Maire soumet la question au vote .

Pour	Contre	Abstention
22	00	00

#### **4°/ Délibération portant renouvellement des bons pour les fournitures scolaires de rentrée 2019-2020 .**

Monsieur le Maire expose qu'à chaque rentrée scolaire, la commune participe aux achats de fournitures scolaires pour les collégiens, lycéens et étudiants à hauteur d'un bon de 25 € de fournitures à dépenser auprès de deux prestataires : Intermarché Carnoules et LECLERC sur présentation d'un carnet de liaison ou d'un certificat de scolarité en cours.

Coût que cela a représenté sur 2018 : 3 745 € ( répartis entre Leclerc = 3 075 €, et Intermarché : 670 € ).

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Monsieur MIELLE demande pourquoi le magasin Carrefour n'y participe pas . Monsieur le Maire mentionne que le magasin présente moins d'achalandage en fournitures scolaires, et n'a pas désiré participé lors des précédentes rentrées scolaires.

Monsieur le Maire soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
22	00	00

#### **5°/ Délibération portant décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2019 de la Commune .**

Monsieur le Maire expose que suite à la transmission de l'information par la Trésorerie au sujet d'impayés cantine et frais de fourrières, il convient de proposer la décision modificative de crédits n°01 suivante :

##### **Fonctionnement**

Chapitre 65- Autres gestions

Art. 6531 : indemnités : - 1 191 €

Art. 6541 : créances admises en non-valeur : + 1 191 €

Il s'agit de titres pour lesquels toutes les poursuites n'ont rien donné, et la commune doit prendre en compte ces sommes budgétairement dans sa comptabilité.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Monsieur LATOUR mentionne qu'il existe des failles sur la procédure de délivrance des cartes grises notamment au stade de la cession des véhicules. Ce point devrait être revu au titre de la réglementation. Monsieur LATOUR demande si la commune ne peut pas amener directement ces véhicules à la casse directement . Monsieur le Maire répond que les véhicules sont identifiables, que le passage d'un expert est obligatoire .

Mme BRUNO demande si la commune ne peut pas stocker sur un espace lui appartenant les véhicules tampons afin de les retirer du domaine public. Monsieur le Maire mentionne que la fourrière n'est pas municipale mais bien déléguée auprès d'une société chargée de la fourrière auto sur PIGNANS et qu'elle est en charge du gardiennage des véhicules une fois enlevés du domaine public.

Puis Monsieur le Maire soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
22	00	00

**6°/ Délibération portant adoption du protocole transactionnel avec le SDIS 83 et autorisant Monsieur le Maire à signer .**

Monsieur le Maire effectue le rappel suivant, à savoir que la commune avait intenté un recours contre le SDIS demandant l'annulation de la délibération du 12/10/2017 fixant le montant de contribution pour 2018 ; tout comme d'autres communes au vu de la méthode de calcul défavorable pour elle, financièrement, car le montant de contribution augmentait dangereusement.

Le Tribunal administratif a par ordonnance du 14/01/2019 rejeté la requête de notre commune pour forclusion (hors délai ), et nous n'avons pas fait appel de cette décision.

Une entrevue a été réalisée entre la Présidente du SDIS et les communes ayant réalisé un recours contre le SDIS, le 27/05/2019 en communauté de communes.

Il ressort de cette entrevue une proposition faite aux communes et notamment pour PIGNANS un reste dû de 2016 à 2018 d'un montant de 21 785,25 € et surtout une contribution figée à hauteur de 109 000 €.

Les 21 785,25 € représentent la somme non versée par la commune dans le cadre des contributions obligatoires annuelles.

Cette proposition faite intéresse notre commune en ce sens que réellement le total dû par la commune de 2016 à 2018 est de 71 258,25 €.

Cet accord entre SDIS et commune se traduit par un protocole transactionnel, pour lequel le conseil municipal doit délibérer, afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Monsieur LATOUR demande si les 21 785,25 € sont pour les 3 années ( 2016 ,2017 et 2018 ). Monsieur le Maire répond par l'affirmative et mentionne que la commune aurait dû payer les 71 258,25 € en lieu et place.

Monsieur MIELLE mentionne que c'est aberrant que la commune doit prendre en compte les poteaux incendies alors que cette dernière paye une contribution de 109 000 €. Monsieur le Maire mentionne que cela n'est pas à prendre en compte, qu'il s'agit de deux problèmes distincts.

Puis Monsieur le Maire soumet la question au vote.

Pour	Contre	Abstention
22	00	00

**7°/ Délibération portant autorisation au Maire de signer le bail emphytéotique relatif à la construction du nouveau centre technique municipal.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 27 février 2017, l'a autorisé à signer une promesse de bail synallagmatique pour la construction du nouveau centre technique municipal avec la société Justlight,

Un permis de construire, a été déposé le 6 novembre 2018, et a été obtenu en date du 21 novembre 2018 pour réaliser ce projet, de plus ce permis de construire est purgé de tout recours contentieux du fait de l'affichage régulier et continu visible de la voie publique à compter du 8 janvier 2019.

Ce bail à construction a pour objet :

- le terrassement et la réalisation de plots béton par la commune
- l'édification d'une toiture sur poteaux avec panneaux photovoltaïques et la centrale permettant l'exploitation
- l'exploitation et l'entretien durant 30 ans du système photovoltaïque
- la jouissance par la commune du bâtiment,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le bail à construction avec la société Justlight.

Mais au préalable, Monsieur le Maire avant de demander si l'assemblée a des questions, mentionne le terrassement a été réalisé pour mettre à plat le terrain, et qu'il reste à intervenir pour l'installation des plots bétons.

Aucune question, puis il soumet la question au vote.

Pour	Contre	Abstention
22	00	00

**8°/ Délibération portant instauration d'une tarification pour la consommation énergétique des installations des forains lors de la fête patronale .**

Monsieur le Maire laisse la parole au 1<sup>er</sup> Adjoint Monsieur BOREA qui expose que chaque année lors de la fête patronale de Septembre les forains s'installent avec leurs manèges sur la place des écoles, sans aucun coût supplémentaire pour eux, et ne règlent que leurs droits de place. Toutefois, après rencontre avec le représentant des forains, une entente est intervenue pour que ces derniers paient une somme à la commune en compensation de leurs branchements.

Il n'est pas possible de procéder à l'installation pour chacun d'un compteur, et il a été convenu de différencier les gros manèges et grosses installations des petits manèges et stands.

De ce fait, une somme de 50 € est proposée pour les grosses installations, et une somme de 25 € pour les petites installations sur tout le temps de la fête.

D'autre part, il est prévu de mieux accueillir ces derniers en instaurant des règles claires surtout au titre de la sécurité et d'éviter des branchements sauvages et dangereux. (affichage aux caisses des vérifications de sécurité des installations, contrôle au moment de l'installation . )

Monsieur le Maire reprend la parole et propose au conseil d'instaurer une tarification différente entre grosses installations ( 50 € ) et ( 25 €) pour les petites installations et ce pour la totalité de la fête .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Monsieur GAUTIER demande à combien s'élève le montant de la redevance due par les forains pour la totalité de la fête . Monsieur le Maire mentionne que le prix est identique au mètre linéaire pratiqué pour le marché , soit 1€ 40 du mètre linéaire qui vient en plus du forfait énergétique .

Monsieur BOREA mentionne que la commune ne pouvait pas demander plus il fallait bien commencer par une somme qui apparaît raisonnable, sachant q 'ils installent aussi leurs caravanes sur le stade .

La commune a effectué des travaux en installant des bornes foraines sur le place des écoles produisant 60 ampères par borne, et les forains les utiliseront, le plus gros manège s'était branché sauvagement sur le transformateur en toute illégalité, et il ne pourra plus ainsi s'installer s'il n'a pas la puissance nécessaire mise à sa disposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
22	00	00

## **9°/ Service assainissement – Présentation du rapport annuel du délégataire .**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments du rapport annuel du délégataire sur l'année 2018 pour l'assainissement :

Nombre d'habitants desservis : 3 947

Nombre d'abonnés : 1 803

18 km de réseau

Volume traité en m<sup>3</sup> : 461 797

### **Principaux faits marquants sur 2018 :**

Une sonde radar a été installée en lieu et place de la sonde piézométrique pour comptabiliser les volumes de surverse du bassin d'orage.

Le centre d'enfouissement technique du Balançon a fermé en fin d'année, nécessitant l'envoi des refus de dégrillage sur la STEP de Septèmes les Vallons .

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les rapports sont disponibles en mairie sous format clé usb ou bien en support papier .

## **10 °/ Service eau potable – Présentation du rapport annuel du délégataire .**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments du rapport annuel du délégataire sur l'année 2018 pour l'eau :

Nombre d'habitants desservis : 3 947

Nombre abonnés : 1 903

30 km de réseau .

Consommation moyenne par hab et par jour en litres : 124

Augmentation de 3 % de la consommation .

Impayés : en augmentation de 2014 = 3 090 € TTC à 2018 = 23 960 € TTC

36 fuites réparées en 2018 .

### **Faits marquants de l'année :**

Le manque d'eau des fontaines constaté en 2016, a obligé VEOLIA à revoir le mode de pompage avec une mise en marche simultanée du forage des laines lorsque le pompage du Colombier est en demande, de ce fait le forage est plus sollicité et cela va entraîner un risque de manque d'eau en période estivale .

Le forage des sources des laines avait une fonction de secours, à court terme le doublement du forage est impératif pour disposer d'un secours en cas de panne sur la pompe actuelle.

### **11°/ Crèche ODEL VAR – Présentation du rapport du délégataire .**

Monsieur le Maire rappelle que le Multi accueil est géré par l'association ODEL VAR dans le cadre d'une délégation de service public, avec un agrément de 29 places et présente le rapport annuel 2018 du délégataire :

Une capacité d'accueil de 10 bébés avec 15 % supplémentaire.

Les âges accueillis vont de 10 semaines à 6 ans .

Nombre de jours d'ouverture en 2018 : 228 jours .

L'accueil régulier et mensualisé compose 60 % du type de contrats réalisés avec les familles .

La tranche d'âge la plus accueillies : de 17 à 36 mois ( 58 % ), puis les 0 à 16 mois ( 24 % ).

Accueil principal d'enfants de PIGNANS, 1 seul enfant de Flassans .

La tranche horaire la plus chargée : 8 h à 16 h .

Catégorie socio professionnelles des familles : employés ( 56.76 % ), puis catégories professions intermédiaires ( 13.51 % ).

Situations familiales : majorité de célibataires (19.18 % ) et de concubins ( 19.18 % ), puis de vie maritale ( 16.44 % )

Composition de l'équipe :

1 directrice infirmière puéricultrice

4 auxiliaires de puériculture

5 auxiliaires de crèche

1 agent de service

1 coordinatrice de secteur petite enfance

1 responsable du pôle petite enfance .

Et des intervenants extérieurs .

Le personnel est le pôle principal de dépenses du budget de la crèche ( 301 018.04 € en 2018 soit 69.08 %)

Thème et activités mises en place de janvier à juillet 2018 ( ma planète et moi .), puis de septembre à décembre ( les 4 éléments – Eveil sensoriel- les émotions ).

Des relations et des échanges avec la maison de de retraite, l'école maternelle .

Finances 2018 : total de charges ( 435 704.30€ ) et de produits ( 420 322.11 € )-Déficit de 15 382.17 €

Recettes principales de la crèche ( subvention CAF ( 53.09 % ), et subvention mairie ( 28.13 % ) alors que la participation des familles représente 18.57 % des recettes .

Monsieur le Maire informe que la commune a de bonnes remontées sur la gestion de la crèche, et la DSP (délégation de service public est en cours de renouvellement, lors du prochain conseil municipal du 15/07/2019, le choix devra être fait pour retenir le nouveau délégataire.

### **12°/ Questions diverses**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BOREA qui souhaitait apporter quelques précisions au sujet de la question du coordonnateur SPS cité lors de la précédente séance du conseil où Mme OLIBE mentionnait l'obligation d'avoir recours à un coordonnateur SPS pour les travaux que la commune envisageait notamment les travaux de reprise des toitures de la bibliothèque .

A ce sujet, Monsieur BOREA fait lecture de l'article L.4531-2 du code du travail ainsi que d'un article figurant sur légibase marchés public où il est fait mention que pour les interventions d'une seule entreprise, il n'y a pas d'obligation de faire intervenir un coordonnateur SPS, mentionnant que cela est le cas pour les travaux envisagés par la commune, mais qu'un plan de prévention des risques au sein de l'entreprise devra être réalisé .

Mme OLIBE répond que par conséquent la commune devra faire un plan de prévention des risques du fait qu'elle ne désigne pas de coordonnateur SPS et qu'elle devra soumettre ce plan à la CRAM .

- Mme BRUNO mentionne que la déviation actuellement mise en place pour contourner les travaux réalisés Rue des Cliquesses est très empruntée occasionnant plus de risques d'accidents, et que le miroir qui était présent Avenue AZAN serait de nouveau le bienvenu notamment si les travaux durent dans le temps.

Mme BRUNO mentionne qu'un problème de sécurité existe lors de la présence des enfants le long de la voie lorsqu'ils vont prendre le bus ou en revienne par AZAN.

Monsieur le Maire répond que les travaux ne dureront qu'un mois si tout se déroule du mieux possible, que des ralentisseurs sont présents ainsi qu'une limitation de vitesse, et que les automobilistes doivent être plus responsables dans leur conduite .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique .

19 h 30

**MICHEL Robert .**

**Maire de PIGNANS**